

Séance du

L'an deux mil vingt cinq

et le Mardi 25 mars

à 20h00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Monsieur WIELGUS Jean-François, Maire**

Etaient présents : M. Dominique BOGAERT, 1^{er} Adjoint ; M. DAUY Serge, 2^{ème} Adjoint ; M. Alain GUYADER ; M. Lionel GAVELLE ; Mme Béatrice JORRE ; Mme Juliette TABOUREL ; M. Thomas CHRISTIAENS ; M. Fabrice RUTARD ; M. Jean-Noël CHOPINET ; Mme Alexandra GIRARD ; Mme Gaëlle PRUVOT ; Mme Nathalie LAMARRE ;

Absents excusés : Mme Virginie ROZANSKI ; Mme Laure CHAMPION ;

Secrétaire de séance : M. Serge DAÜY

Objet : Délibération pour validation du devis de balayage de voirie

Jusqu'à présent, la commune employait deux adjoints techniques territoriaux pour l'entretien de la voirie : un agent titulaire à temps complet et un agent contractuel à temps non complet en contrat à durée déterminée.

Dans le cadre d'une réorganisation du service technique, visant à optimiser le budget communal et à alléger la charge de travail en période estivale, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'examen d'un devis pour une prestation de balayage de voirie.

Devis proposé :

- Entreprise LCRBV : 920 € HT, soit 1 104 € TTC, incluant le grattage des trottoirs et caniveaux ainsi que le balayage de l'ensemble de la voirie de La Chapelle-Saint-Ouen.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants d'approuver le devis de l'entreprise LCRBV pour un montant de 920 € HT (1 104 € TTC) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette prestation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 25 mars 2025

Le Maire,

Jean-François WIELGUS



Le secrétaire de séance,

Serge DAÜY

NOMBRES DE MEMBRES

présents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	15	13

Date de la convocation

20/03/2025

Date d'affichage

20/03/2025

Objet de la Délibération

7.1 Décisions budgétaires

N° de délibération
2025/08

Délibération rendue exécutoire
Par transmission en Préfecture

